

SFGG

Aide-soignant en gérontologie, des compétences reconnues

PATRICIA MICHOT
ANNE-MARIE-BONNERY

■ L'évolution de la formation de l'aide-soignant lui permet de réaliser des soins techniques en collaboration avec l'infirmière ■ Ces changements nécessitent une réflexion dans l'organisation des équipes et notamment dans son positionnement en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et structures de soins à domicile.

MOTS CLÉS

- Aide-soignant
- Collaboration
- Compétence
- Formation
- Personne âgée
- Soins

RÉFÉRENCES

- Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant [www.legifrance.gouv.fr].
- Décret n°2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier, et modifiant le code de la santé publique [www.legifrance.gouv.fr].
- Lauzon S, Adam E. La personne âgée et ses besoins. Seli Arslan, 1996.

Les auteurs n'ont pas déclaré de conflit d'intérêts.

LES AUTEURS

Patricia Michot, cadre expert en soins infirmiers, Groupe hospitalier Broca-La Rochefoucauld-La Collégiale (AP-HP), Paris (75),
Anne-Marie Bonnery, cadre de santé, CH de Narbonne (11) membres du Collège des soignants de la SFGG am.bonnery@ch-narbonne.fr

L'aide-soignant exerce son métier sous la responsabilité et en collaboration avec l'infirmier dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, et depuis août 2007, est titulaire d'un diplôme d'État d'aide-soignant. L'ensemble de la formation comprend 41 semaines, dont 17 d'enseignement théorique en institut de formation et 24 de stage clinique.

DES SOINS SPÉCIFIQUES AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES

L'aide-soignante n'est pas une exécutante de tâches. C'est une véritable professionnelle de santé qui réalise notamment des soins en gérontologie. Ses domaines d'intervention sont multiples :

- **identification des habitudes de vie de la personne âgée et évaluation de ses besoins.** L'analyse de la situation fait appel à une observation attentive et au repérage des situations difficiles (perte d'autonomie, troubles du comportement, chute, constipation...);
- **utilisation des échelles d'évaluation du risque d'escarre et de la douleur,** que la personne soit communicante ou pas;
- **prévention de la déshydratation et de la dénutrition,** aide à

l'alimentation, pesée régulière, troubles de la déglutition, réalisation de soins bucco-dentaires;

- **application des principes spécifiques d'hygiène** afin d'éviter les risques d'infections nosocomiales;

- **mise en œuvre des conditions du soin,** c'est-à-dire "apprivoiser" la personne avec bienveillance et bienveillance en respectant sa dignité, ses désirs et son projet de vie;

- **création de liens avec les familles et les aidants.** La connaissance des rôles de chacun facilite la communication et la complémentarité;

- **participation active aux réunions pluridisciplinaires** et analyse en équipe des situations rencontrées par une réflexion adaptée et sans jugement.

DES SOINS TECHNIQUES BIEN PRÉCIS

Un aide-soignant diplômé d'État peut réaliser des soins techniques telle la mesure des paramètres vitaux (pulsations, pression artérielle, rythme respiratoire, mensurations, conscience, volume urinaire, température). Il est aussi capable de détecter toute anomalie dans le fonctionnement des

appareils médicaux, d'identifier les signes de détresse, de repérer les changements d'état de la personne et les situations à risque, et donc d'alerter. L'aide-soignant possède une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

UNE COLLABORATION INCONTOURNABLE

Certes, l'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier mais sa place et la reconnaissance de ses compétences dépendent de la qualité de la collaboration avec ce dernier (toilette d'un patient en fin de vie, aide aux pansements...), de l'interaction avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire et de la mise en place des organisations par le cadre de santé.

L'intérêt commun de la personne âgée partagé avec l'infirmier participe à l'esprit d'équipe et traduit l'esprit de collaboration. Il exige confiance et connaissance des compétences et des limites de chacun. Garant de la continuité, l'infirmier coordonne les interventions de soins et veille à la cohérence des soins gériatriques complexes. ■